

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis janvier 2025

D'après la Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation de Harry Cayton, novembre 2021.

Évaluations du CPATA : 2022, mai 2023, janvier 2024, janvier 2025

1. Être clair quant à son objectif en tant qu'organisme de réglementation; gardez l'intérêt public au centre de ses préoccupations.
<p>Adoption des objectifs réglementaires (lesquels peuvent évoluer au fil du temps), des normes et des principes réglementaires qui guideront l'ensemble des travaux réglementaires.</p> <p>Le matériel présenté en appui aux décisions du Conseil d'administration doit toujours être lié à l'intérêt public et, le cas échéant, aux organismes réglementaires. La mise à jour des politiques de gouvernance du Conseil d'administration (2024) et ses outils d'auto-évaluation reflètent clairement l'attention constante portée à l'intérêt public.</p>
EN COURS Les sondages d'auto-évaluation du conseil d'administration sont axés sur ces principes.
2. Fixer des buts à long terme ainsi que des objectifs à plus court terme.
Achèvement de l'élaboration du Cadre réglementaire et stratégique 2023-2025 du CABAMC et suivi et évaluation des progrès à long terme. Approbation des plans de travail annuels par le Conseil d'administration à court terme.
3. Se mettre d'accord sur la façon de fournir et de suivre les buts et les objectifs.
<p>Présentation des rapports de suivi réguliers au conseil d'administration par le premier dirigeant ainsi que par tous les comités et programmes.</p> <p>Auto-évaluations du Conseil d'administration et des administrateurs(-trice)s</p>
EN COURS <ul style="list-style-type: none">- Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports du premier dirigeant sur le plan stratégique, le plan de travail annuel et le registre des risques.- Le Conseil d'administration reçoit des rapports de ses comités lors de chacune de ses réunions, après les réunions des comités.- Les mesures des résultats sur les domaines réglementaires clés (ex : nombre de titulaires de permis, métriques d'examen) sont élaborées et d'autres métriques sont en cours d'élaboration afin de faire état de l'ensemble des travaux réglementaires et des progrès réalisés pour l'atteinte des objectifs approuvés.

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis janvier 2025

D'après la Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation de Harry Cayton, novembre 2021.

Évaluations du CPATA : 2022, mai 2023, janvier 2024, janvier 2025

4. Dresser une liste des compétences requises par les membres du Conseil d'administration, qu'ils ou elles soient élu(e)s ou nommé(e)s, et les appliquer à tout le monde par un processus de sélection ou de nomination, d'insertion et d'évaluation régulière.

Le Conseil d'administration a adopté une [Matrice des compétences et des qualités](#). Celle-ci a été partagée avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) afin de faciliter le processus de nomination au Conseil d'administration; elle a aussi été partagée avec les candidat(e)s pour les postes d'administrateur(-trice) élu(e). Les politiques de gouvernance du Conseil d'administration mises à jour (2024) précisent le rôle, les responsabilités et les attentes du Conseil d'administration et de chaque administrateur(-trice).

EN COURS :

- Le Conseil d'administration suit une formation continue conformément à un plan de formation visant à améliorer en permanence ses compétences collectives et individuelles.
- Outre les compétences des membres du Conseil d'administration, des matrices de compétences ont été élaborées pour les comités; elles sont révisées chaque année et mises à jour si nécessaire.

5. Avoir un code de conduite pour les membres du Conseil d'administration et l'appliquer.

Les politiques révisées de gouvernance du Conseil d'administration (2024) développent et affinent le Code de déontologie selon les pratiques exemplaires et l'expérience acquise à ce jour.

EN COURS

Le CABAMC continue d'examiner les politiques de gouvernance du Conseil d'administration et les mettra à jour au besoin.

6. Déclarer les conflits d'intérêts, garder un registre des intérêts et veiller à ce que les décisions ne soient pas entachées par la partialité ou le biais.

Les politiques de gouvernance et le Code de déontologie du Conseil d'administration fournissent des orientations plus précises en matière de conflits. La vérification des conflits figure à l'ordre du jour de toutes les réunions du Conseil d'administration et de chaque comité de réglementation.

EN COURS

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis janvier 2025

D'après la Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation de Harry Cayton, novembre 2021.

Évaluations du CPATA : 2022, mai 2023, janvier 2024, janvier 2025

Un « registre des conflits » est en cours d'élaboration (2025) dans le cadre des politiques de gouvernance mises à jour afin de recenser de manière proactive la participation des membres du Conseil d'administration dans d'autres initiatives, servant ainsi de système d'alerte précoce visant à réduire les risques de conflits d'intérêts.

7. Traiter les autres membres du Conseil d'administration avec respect, ainsi que les autres personnes, et agir avec courtoisie.

Selon les sondages menés auprès du Conseil d'administration et les échanges avec les comités et le personnel, il semblerait que les membres du Conseil d'administration, les membres des comités et le personnel fassent tous preuve d'un niveau élevé de respect, de courtoisie et de professionnalisme. Les politiques mises à jour de gouvernance du Conseil d'administration développent les attentes à cet égard et prévoient une procédure de traitement des préoccupations ou des plaintes à l'encontre des administrateur(-trice)s ou du (de la) président(e). Les auto-évaluations du Conseil d'administration et des administrateur(-trice)s portent sur ce domaine. Les commentaires des agent(e)s et du public avec lesquels le premier dirigeant et le personnel interagissent sont suivis et, le cas échéant, célébrés.

8. S'engager au processus de décision par gouvernance et à responsabiliser l'organisation relativement aux décisions prises.

Les politiques de gouvernance du CABAMC et le processus d'évaluation du Conseil d'administration et des administrateurs (-trice)s individuels permettent une évaluation réfléchie du respect de ces principes.

9. Nommer un(e) premier(-ère) dirigeant(e) compétent(e) et lui faire confiance.

- Des évaluations annuelles du rendement et des lignes de responsabilité claires sont en place
- En 2022, 2022, le Conseil d'administration a supervisé une recherche nationale sur la base d'une description de poste approuvée, qui a abouti au recrutement d'un nouveau premier dirigeant et registraire pour 2023, ainsi qu'à un plan de transition pour les premier(-ière)s dirigeant(e)s sortant(e)s et entrant(e)s à l'avenir.
- Les auto-évaluations du Conseil d'administration et des administrateur(-trice)s comprennent des questions relatives à des relations de travail efficaces, ouvertes et confiantes avec le premier dirigeant.

10. Demandez des rapports qui incluent ce que vous devez savoir, pas tout ce que vous pourriez vouloir savoir.

Le Conseil d'administration du CABAMC a reçu des rapports sur les principaux domaines de développement politique et opérationnel depuis sa création. La nature des rapports fournis au Conseil d'administration continuera d'évoluer afin d'atteindre cette exigence. Les rapports doivent être cohérents et refléter des renseignements tels que l'incidence de toute question soulevée sur l'intérêt public, les coûts, l'incidence/l'effet sur la politique actuelle, et si une consultation des intervenants a eu lieu.

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis janvier 2025

D'après la Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation de Harry Cayton, novembre 2021.

Évaluations du CPATA : 2022, mai 2023, janvier 2024, janvier 2025

EN COURS

- Le CABAMC continue à faire évoluer ses rapports. Depuis 2023, le Conseil d'administration reçoit des rapports des comités à chaque réunion.
- Le Le Conseil d'administration reçoit également des rapports programmatiques (tels que les compétences professionnelles et la responsabilité professionnelle) et un calendrier de rapports pour les principaux domaines de surveillance du Conseil d'administration. Le personnel utilise un modèle de rapport du Conseil d'administration pour assurer la cohérence des rapports. L'information et la profondeur des rapports du Conseil d'administration devraient continuer à évoluer.
- En 2023, le personnel du CABAMC a élaboré et commencé à utiliser une matrice de décision pour évaluer les politiques et les programmes. Cette matrice permet de déterminer si une question relève de la compétence du CABAMC, comment la question influe sur l'intérêt public et intègre des considérations clés en matière de prise de décision, notamment les coûts et les effets sur les politiques actuelles, l'engagement des parties prenantes. Cette approche est utilisée pour éclairer les rapports du Conseil d'administration.

11. Prendre des décisions claires et faire le suivi de leur mise en œuvre.

Les résolutions du Conseil d'administration sont généralement communiquées à l'avance et adoptées sous réserve de révision par le Conseil. La mise en œuvre est rapportée par le premier dirigeant.

12. Fournir les ressources nécessaires pour atteindre vos objectifs.

Le Conseil d'administration approuve le budget qui est conçu en fonction des activités planifiées et des programmes approuvés. Le Conseil d'administration approuve le budget une fois qu'il est préparé par le personnel et examiné par le Comité de vérification et des risques. Les budgets à ce jour ont été élaborés pour permettre au CABAMC de lancer et de maintenir ses activités principales.

EN COURS

Les budgets futurs devraient être conçus en fonction des activités planifiées dans un plan stratégique pluriannuel. Le Conseil d'administration s'orientera également vers une planification financière pluriannuelle. Le premier dirigeant prend des mesures pour conserver une équipe entièrement formée et adéquatement rémunérée qui peut soutenir pleinement toutes les opérations, et qui est engagée dans le développement professionnel continu.

13. Faire en sorte que l'indépendance, l'équité et la justice pour le public et les personnes inscrites soient les valeurs fondamentales du processus d'inscription, des plaintes et de la discipline.

Principes réglementaires qui guident notre travail depuis janvier 2025

D'après la Liste de vérification à l'intention des organismes de réglementation de Harry Cayton, novembre 2021.

Évaluations du CPATA : 2022, mai 2023, janvier 2024, janvier 2025

La Loi sur le CABAMC établit une prise de décision réglementaire indépendante par les Comités d'inscription, d'enquête et de discipline, et ceux-ci ont tous l'autorité finale en matière de décision. Les membres du Conseil d'administration ne participent pas au processus de prise de décision réglementaire.
Le règlement administratif modifié (mai 2023) prévoit des procédures de révision et d'appel pour les décisions du premier dirigeant et des comités de réglementation.

EN COURS :

Un régime de production de rapports approprié est en place afin que les comités de réglementation fournissent régulièrement des rapports au Conseil d'administration.

- Un cadre politique et un plan de formation sont en place pour tous les comités de réglementation afin de favoriser une prise de décision équitable, cohérente, de haute qualité et rapide.
- Les avis de présentation d'une demande et les décisions du Comité de discipline sont transparents et publiés. Les procédures disciplinaires sont ouvertes au public.
- Les articles sur l'éthique assurent de la transparence et l'éducation concernant la conduite des agent(e)s et les processus d'enquête en matière d'éthique.

14. Continuer de garder l'intérêt public au centre de vos préoccupations.

- Le lien avec l'intérêt public et la mention de celui-ci font partie de toutes les décisions et les politiques du Conseil d'administration.
- La mise à jour des politiques de gouvernance du Conseil d'administration met l'accent sur l'application des facteurs et des principes d'intérêt public dans toutes les prises de décision. Voir : <https://cpata-cabamc.ca/wp-content/uploads/2024/04/Appendix-A-The-Public-Interest-and-CPATAs-Decision-Making.pdf>